

## **TALENZ SOFIDEM LAVAL**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 80.000 euros  
Siège social : Rue JB Lamarck  
Parc d'activités « Les Morandières »  
53810 CHANGE  
308 636 737 RCS LAVAL

<p align="center"><b>EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025</b></p>
--

**MODIFICATION DES DIRECTEURS GENERAUX  
CHANGEMENT D'ADRESSAGE SUITE A DECISION MUNICIPALE  
RESOLUTIONS PROPOSEES ET ADOPTES**

**« A TITRE ORDINAIRE**

### **PREMIERE RESOLUTION**

---

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Marc CHEMINEAU de ses fonctions de Directeur général, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2025, prend acte de cette démission.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **DEUXIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale nomme, à compter de ce jour et sans limitation de durée, Monsieur Philippe NOURY, demeurant La Petite Besnière – Chemin de la Louisière – 53000 LAVAL, en qualité de Directeur général ; lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

### **TROISIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

**A TITRE EXTRAORDINAIRE**

### **QUATRIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil municipal de la Mairie de CHANGE (53810) de changer la numérotation des parcelles, décide de mettre en conformité le siège social de la Société.

Le siège social, actuellement situé Rue Jean-Baptiste Lamarck, Parc d'activités « Les Morandières » - 53810 CHANGE, est, à compter de ce jour, situé 2 Rue Jean-Baptiste Lamarck, ZA des Morandières - 53810 CHANGE.

En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié ainsi :

« **ARTICLE 4 – SIEGE**

Le siège de la société est fixé :

**2 Rue Jean-Baptiste Lamarck, ZA des Morandières – 53810 CHANGE. »**

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.*

(...)

**SEPTIEME RESOLUTION**

---

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

*Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité. »*

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

**Madame Camille BANSILLON**

Présidente